

MIGRATIONS, DÉMOCRATISATION, MÉDIATIONS: ENJEUX LOCAUX ET INTERNATIONAUX AU MOYEN-ORIENT

Riccardo BOCCO

En cette fin de siècle, le Moyen-Orient vit une période de transition aux perspectives incertaines. La relative ancienneté de la plupart des États de la région va de pair avec la permanence des menaces internes et externes à la stabilité des régimes en place; cela, indépendamment de la longévité de ces derniers et de leurs options: islamique ou laïque, monarchique, constitutionnelle, républicaine et/ou présidentielle. En effet, après les bouleversements sociaux qui, dans plusieurs pays, avaient marqué la période coloniale et les premières années de l'indépendance, et après les coups d'État militaires, menés en plein contexte international de guerre froide par des jeunes officiers d'inspiration socialiste, on a assisté à l'essor parallèle d'une "révolution pétrolière" et d'un "réveil islamique" dont les effets ont largement débordé le cadre moyen-oriental. Depuis la fin des années 1970, l'opposition politique s'est progressivement organisée dans différents pays, autour de mouvements se réclamant de tendances islamiques variées. Le phénomène n'est guère nouveau mais, dans la région, il constitue actuellement la principale forme de contestation politique qui propose, entre autres, un projet de société et une alternative aux processus de modernisation autoritaire et aux politiques développementalistes des années 1950 et 1960 qui ont connu de nombreux échecs.

Plusieurs conflits armés, guerres civiles ou inter-étatiques, généralement de longue durée et aux répercussions régionales importantes, se sont inscrits sur une toile de fond déjà caractérisée par l'instabilité et ont contribué à la reproduire, voire à l'aggraver. Dans les Territoires occupés, l'Intifada palestinienne a succédé aux conflits israélo-arabes et aux impasses d'un dialogue pour la paix. Le conflit libanais quant à lui a été marqué par une dimension autant interne qu'internationale. La fin de la longue guerre Iran-Irak n'a pas scellé le sort d'un véritable gagnant, alors que la question kurde, loin d'être réglée, a au contraire gagné en importance. Enfin, depuis le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, la résolution définitive des différends entre factions en lutte pour le pouvoir semble assez

lointaine. Si besoin en était, la crise et la guerre du Golfe sont venues rappeler en 1990-91 la situation de dépendance économique et militaire d'un grand nombre de pays du Moyen-Orient, la fragilité des alliances politiques régionales et la précarité des "contrats sociaux" entre les régimes en place et les populations. Au niveau des pays arabes, le discours et les pratiques de l'unité ont été une fois de plus confirmés dans leur dimension utopique. Après l'essoufflement des idéologies nassériste et baathistes, le nationalisme arabe avait retrouvé un terrain et un essor inespéré à travers les flux migratoires de main-d'oeuvre, induits par la rente pétrolière. Depuis la deuxième moitié des années 1980, les discours islamistes fondamentalistes ont largement dépossédé et court-circuité le potentiel mobilisateur de l'idéal unitaire "laïcisant".

Au moment où se termine la guerre froide et où le système international est à la recherche de nouveaux points de repère, le Moyen-Orient sort d'une décennie riche en retournements tant économiques que politiques: chute des prix du pétrole; mise en oeuvre de plans d'ajustement structurel et *infitâh* économiques; appels de plus en plus pressants de certains groupes à la démocratisation et au respect des droits de l'homme; premiers engagements israélo-palestiniens dans un processus de paix dont on ne peut prévoir les échéances et les développements futurs. Dans cette phase critique où des processus de changement s'engagent à tous les niveaux, il apparaît nécessaire de revenir sur certaines idées reçues, de réexaminer quelques problématiques. L'exercice est difficile dans la mesure où il faut saisir à chaud des phénomènes en mouvement et identifier les nouveaux facteurs qui interviennent dans les dynamiques, locales et régionales à la fois. Ainsi, tout en considérant l'événement symbolique qu'a été la guerre du Golfe comme l'aboutissement plutôt que la cause d'un processus de changement, la plupart des auteurs de cet ouvrage décrivent et examinent les transformations politiques à l'oeuvre dans la courte durée; d'autres mettent en perspective les tendances observées dans la longue durée. Leur attention a moins porté sur l'analyse des enjeux énergétiques et des problèmes de contrôle des ressources pétrolières, ou sur l'étude des conflits armés et de la surveillance des armements, thèmes déjà traités par de nombreuses publications. Ils se sont davantage concentrés sur les sociétés et les systèmes politiques du Moyen-Orient et sur leur environnement immédiat, mettant ainsi en évidence les enjeux à la fois locaux et internationaux qui découlent de la maîtrise des flux migratoires et des processus de démocratisation, ainsi que de leurs instances de médiation.

Migrants, réfugiés et personnes déplacées: enjeux locaux et internationaux

Si la crise et la guerre du Golfe constituent les derniers événements au Moyen-Orient qui ont provoqué le déplacement

forcé de plusieurs centaines de milliers de travailleurs émigrés, les mouvements de populations dans la région ont cependant une histoire très ancienne. Au cours de ce siècle et depuis la Deuxième Guerre mondiale surtout, ils semblent avoir connu une accélération considérable.

Deux facteurs sont généralement considérés comme les principales causes d'importants flux migratoires:

- Le premier facteur est lié aux effets des conflits armés et de la violence politique en général. Depuis la fin des années 1940, le Moyen-Orient n'a cessé d'être le théâtre de conflits armés internationaux et de guerres civiles internes aux États. Même si le cortège de réfugiés et de personnes déplacées produit par ces différents conflits est difficile à chiffrer, les statistiques disponibles pour les dernières décennies montrent une augmentation importante du phénomène. Sans compter les pays d'Afrique du Nord, le Soudan et la Somalie, mais en incluant l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan, en décembre 1991, les estimations relatives au Moyen-Orient indiquaient environ 3,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, à la suite de conflits armés. A l'automne 1992, les personnes déplacées à l'extérieur de leur pays d'origine, les requérants d'asile et les réfugiés étaient plus de 7,5 millions, soit presque la moitié du nombre total des réfugiés dans le monde¹. Enfin, au cours des années 1980, le problème des requérants d'asile et des réfugiés en provenance du Moyen-Orient (Kurdes, Turcs, Libanais, Iraniens et Irakiens en particulier) a largement débordé le contexte régional pour intéresser directement un grand nombre de pays d'Europe de l'Ouest, augmentant ainsi la pression sur les dispositifs et les politiques d'accueil.

- Le deuxième facteur qui a induit des flux de plusieurs millions de travailleurs, en majorité arabes et asiatiques, est étroitement lié à la "révolution pétrolière" du début des années 1970 et a été marqué par l'essor des marchés du travail dans les pays du Golfe. Des études fondées sur l'exploitation raisonnée de sources différentes ont chiffré à plus de 10 millions le nombre des personnes engagées dans le processus au cours de la période 1973-1983 et, avant la guerre du Golfe, le nombre de travailleurs immigrés, y compris les familles les accompagnant, a été estimé à plus de 7 millions pour les six pays du Conseil de Coopération du Golfe (à savoir: Arabie saoudite, Bahrein, Emirats Arabes Unis, Koweït, Oman et Qatar) et à plus de 1,2 millions pour l'Irak².

¹ Voir: M. Humphrey, "Migrants, workers and refugees. The political economy of population movements in the Middle East", *Middle East Report*, n° 181, March-April, 1993, pp. 2-9.

² Voir: G. Beaugé et A. Bendiab, "Introduction" à *Migrations internationales au Moyen-Orient: 1975-1986*, Aix-en-Provence, Travaux et Documents de l'IREMAM, n° 2, 1987, pp. 9-19; T. Addleton, "The impact of the Gulf war on migration and remittances in Asia and the Middle East", *International Migrations*, vol. XXIX, n° 4, 1991, pp. 509-526; N. Van Hear, *Consequences of the forced mass repatriation of migrant communities: recent cases from West Africa and the Middle East*, Geneva, United Nations Research Institute on Social Development, Discussion paper n° 38, 1992.

- D'autres facteurs, comme les catastrophes naturelles (tremblements de terre, sécheresses, etc.) ou certains projets étatiques de développement (construction de barrages, réformes foncières, programmes de sédentarisation pour pasteurs nomades, etc.) ont également induit dans divers pays du Moyen-Orient le déplacement et/ou la réinstallation de plusieurs dizaines de milliers de personnes. A notre connaissance, le nombre de ces dernières n'a pas encore été évalué pour l'ensemble de la région.

Les divers types de flux migratoires identifiés, leurs causes et leurs effets, ont reçu une attention inégale de la part des chercheurs en sciences sociales travaillant sur le Moyen-Orient. Les études sur les migrations de main-d'oeuvre dans la région sont particulièrement abondantes et ont déjà donné lieu à des réflexions globales et critiques³. Par contre, celles relatives aux déplacements forcés de populations, en dépit de la persistance et de la taille démographique du phénomène, sont quantitativement moins importantes, surtout si l'on exclut la littérature de nature "technique" produite par et pour les organisations internationales et non gouvernementales engagées dans les opérations d'aide. Hormis quelques exceptions, il y a pour le moment peu de systématisation des approches et des données disponibles sur les migrations "forcées" au Moyen-Orient (dans un canevas analytique plus général) permettant la comparaison avec d'autres régions géographiques⁴. Jusqu'au début des années 1980, les champs de recherche sur les migrations de main-d'oeuvre ont largement été balisés par les approches des démographes, des économistes et des géographes. En ce qui concerne les déplacements forcés de populations, en particulier ceux provoqués par les conflits armés, la majorité des études provenait de juristes et d'experts de relations internationales, voire d'économistes d'organisations onusiennes. Ce n'est qu'au cours des dix dernières années que l'on a assisté à l'essor d'études de nature plus anthropologique et socio-politique, fondées sur des recherches de terrain dans les pays d'origine ou d'accueil et visant à analyser les dynamiques internes aux communautés de migrants, réfugiés et personnes déplacées⁵.

³ Voir: Beaugé et Bendiab, 1987, op. cit., et G. Beaugé et F. Buttner (sous la direction de), *Les migrations dans le monde arabe*, Paris, Editions du CNRS, 1991.

⁴ Parmi les exceptions on peut compter: Humphrey, 1993, op. cit.; S. Shami, "The social implications of population displacement and resettlement: an overview with a focus on the Arab Middle East", *International Migrations Review*, vol. XXVII, n° 1, 1993, pp. 4-33; R. Kasparian et A. Beaudoin (sous la direction de), *La population déplacée au Liban: 1975-1987*, Institut d'Etudes en Sciences Sociales Appliquées, Université Laval (Québec) et Université St-Joseph (Beyrouth), 1992, 4 volumes.

⁵ Malgré les changements de tendance, les études sur les réfugiés et les populations déplacées couvrent de manière inégale les pays du Moyen-Orient concernés. Pour ne citer que l'exemple des Palestiniens, on ne dispose actuellement que d'un tout petit nombre d'études sociologiques sur les camps de réfugiés au Liban et en Jordanie, deux pays où pourtant l'ampleur du problème laisserait supposer le contraire. Voir: D. Seddon & N. Najjar, "Palestinian economy and society and Palestinian refugees: a preliminary bibliography", *Current Sociology*, vol. 36, n° 2, 1988, pp. 115-153. Quant aux migrations de main-d'oeuvre, Beaugé (1991, op. cit.) a dénoncé l'approche économique

Si l'une des questions clés dans l'étude des flux migratoires est bien l'analyse de leurs causes, une discussion des recherches menées au Moyen-Orient ne peut faire l'économie d'une présentation succincte des catégories analytiques et des principales approches développées.

Migrations "volontaires" et "involontaires": melting-pot terminologique

Dans la littérature sur les phénomènes migratoires, les généralistes ont pendant longtemps distingué les migrations dites "volontaires" des migrations "involontaires", sur la base des causes répertoriées comme responsables des flux. Dans le premier cas, le phénomène serait essentiellement fonction des conditions nationales et internationales des marchés du travail alors que, dans le deuxième cas, les mouvements migratoires seraient imputables à trois facteurs principaux: la violence politique (dont les conflits armés), les catastrophes naturelles et certains projets étatiques de développement impliquant le déplacement de personnes. Autrement dit, le migrant "volontaire" serait essentiellement un migrant "économique" qui opère rationnellement et librement des choix de départ et de retour, alors que le migrant "involontaire" agirait dans un contexte contraignant qui empêche ou réduit fortement toute possibilité de choix.

A un premier niveau, cette distinction semble pertinente dans la mesure où elle reflète à la fois les pratiques juridiques et l'utilisation courante de catégorisations sociales. D'une part, sur le plan du droit international, la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de Bellagio de 1967 reconnaissent un statut spécifique aux réfugiés et contribuent à souligner le caractère "involontaire" du départ, en raison des causes particulières qui l'ont motivé⁶. Toujours sur le plan juridique, la plupart des États ont promulgué des législations différentes pour régler le statut des réfugiés et des migrants étrangers résidant sur leurs territoires⁷. D'autre part, le terme "réfugié" n'est au sens juridique qu'une des appellations généralement englobées sous l'étiquette

dominante (environ 90% des analyses disponibles sont tributaires d'observations statistiques) et a souligné le manque d'études sociologiques sur les communautés de migrants dans les pays d'accueil en particulier.

⁶ Selon la Convention de Genève de 1951, le terme de réfugié s'applique à toute personne qui "craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner" (cité in: Legoux et al., *Les réfugiés dans le monde*, Paris, La Documentation Française, Problèmes Politiques et Sociaux n° 699, 1993, pp. 7-8).

⁷ Sur ce point, le Moyen-Orient arabe connaît des spécificités. En effet, les migrations de main-d'oeuvre interarabes induites par la richesse pétrolière ont stimulé la réaffirmation du discours unitaire. Ainsi, dans un contexte où "nationalité" et "arabité" constituent des pôles d'allégeance concurrents, l'Irak s'est refusé de considérer comme des "étrangers" – avec tout ce qui en découle au niveau des visas, des permis de séjour, etc. – les travailleurs arabes immigrés. Voir: A. Roussillon, "Migrations de main-d'oeuvre et Unité arabe: les enjeux unitaires du modèle irakien", *Revue Tiers Monde*, tome XXVI, n° 103, 1985, pp. 637-664.

de migrant "involontaire". Des dénominations comme celles de "personne déplacée", "réfugié de la violence", "exilé", "victime de catastrophe naturelle" ou encore "réfugié économique", indiquent des situations et des notions qui peuvent varier selon les contextes – ceux des pays d'origine ou d'accueil –, selon les acteurs sociaux impliqués et selon les perspectives adoptées, qu'elles soient juridiques, sociologiques, économiques, s'intéressant soit aux causes soit aux effets des migrations involontaires⁸. Enfin, au Moyen-Orient comme ailleurs, il n'est pas inhabituel de retrouver des cas d'individus ou de groupes auxquels peuvent s'appliquer plusieurs appellations parmi celles mentionnées. En ce sens, le cas des Palestiniens est non seulement exemplaire⁹, mais il démontre de plus le paradoxe qu'implique

⁸ Selon les interprétations les plus répandues, le réfugié politique est victime d'un conflit "personnel" avec son Etat d'origine, ce qui exclut la possibilité d'application de la Convention de 1951 aux victimes d'un conflit armé international ou d'une guerre civile. Dans ces cas, la protection aux "personnes déplacées" par les conflits est assurée par le HCR, dans le cadre des principes du droit humanitaire. Jean-Pierre Hocké, ancien Haut commissaire pour les réfugiés, a adopté la notion de "réfugié de la violence" pour désigner les victimes de la violence généralisée, notamment celles pour qui le droit n'a pas prévu de statut spécifique. Zolberg et al. ont proposé une définition du réfugié qui englobe également les victimes de l'extrême pauvreté, facteur qui engendre une situation de violence "structurelle" (Zolberg et al., *Escape from violence*. Oxford University Press, 1989, p. 133). L'appellation "réfugié économique" est devenue courante en Europe dans les années 1980 lors des débats sur les requérants d'asile, pour distinguer les "faux" des "vrais" réfugiés politiques, les premiers utilisant les filières de l'asile pour obtenir des permis de travail.

⁹ A la suite de la guerre israélo-arabe de 1948 et de la proclamation de l'Etat d'Israël, plus de 750'000 Palestiniens furent contraints à l'exode. En 1950 fut créée une organisation spéciale, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA en anglais), dont la zone d'opération fut limitée à la Cisjordanie, à la bande de Gaza, à la Jordanie, au Liban et à la Syrie. Les Palestiniens victimes du conflit de 1948 et résidant dans un des pays d'intervention de l'UNRWA ont eu droit à l'assistance si leur cas correspondait à la définition de réfugié de l'agence onusienne, c'est-à-dire "une personne qui a eu sa résidence normale en Palestine pendant deux ans au moins avant le conflit de 1948 et qui, en raison de ce conflit, a perdu à la fois son foyer et ses moyens d'existence et a trouvé refuge, en 1948, dans l'un des pays où l'UNRWA assure ses secours. Ceux qui sont réfugiés selon cette définition, et leurs descendants directs, ont droit à l'aide s'ils sont dans le besoin, s'ils sont enregistrés auprès de l'UNRWA et vivent dans une des zones où il opère." Par contre, les Palestiniens accueillis par d'autres pays de la région ont été soumis à des régimes différents relevant de la juridiction de chaque Etat. En raison du caractère particulier de ces réfugiés – pour plusieurs leur patrie n'existe plus depuis la création d'Israël – et des engagements politiques internationaux pris à leur égard (les résolutions 194 (III) du 11.12.1948 et 393 (V) du 2.12.1950 de l'Assemblée générale des Nations Unies ont reconnu respectivement le droit au rapatriement ou à l'indemnisation des réfugiés et leur réintégration dans la vie économique du Moyen-Orient par le rapatriement ou la réinstallation), leur sort ne fut pas placé sous la protection du HCR. Ainsi, les réfugiés de 1948 résidant en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza, devinrent aussi des personnes protégées par le droit humanitaire international après la guerre de 1967, alors que le statut des personnes déplacées à la suite du même conflit et résidant dans les mêmes régions, mais non enregistrées comme réfugiés auprès de l'UNRWA, fut réglé par les Etats d'accueil. Sur le plan juridique, le cas de la diaspora palestinienne recouvre les cas de figure les plus différents, des réfugiés statutaires aux apatrides, en passant par les "ex-réfugiés" ayant obtenu la nationalité d'un autre pays, et dont les "Palestiniens de passeport jordanien" constituent l'exemple par excellence. Ainsi, le cas de plusieurs Palestiniens démontre non seulement l'inadaptation des conventions juridiques aux réalités démographiques et politiques, mais il constitue aussi un exemple de superposition de catégorisations sociales et sociologiques différentes dans le cas des personnes ayant bénéficié de statuts juridiques différents au cours de leur vie. Voir: B. Destremau, "Le statut juridique des Palestiniens vivant au Proche-Orient", *Revue d'Etudes Palestiniennes*, n° 48, 1993, pp. 35-62.

la distinction entre migrants "volontaires" et "involontaires". Jadis migrants involontaires à la suite des conflits israélo-arabes de 1948 et de 1967, plusieurs Palestiniens seraient devenus des migrants volontaires dans les pays pétroliers après avoir obtenu la nationalité d'un autre pays arabe; après la guerre du Golfe, ils auraient réintégré leur statut de migrants involontaires.

Au cours des dix dernières années, plusieurs sociologues et anthropologues ont remis en question la pertinence des critères sur lesquels repose la différence entre migrations volontaires et involontaires¹⁰. En effet, si l'on admet l'existence d'une pluralité de facteurs, certains plus contraignants que d'autres, qui peuvent conditionner la décision de migrer, l'exercice de la liberté individuelle devient alors une question de degré et la distinction liée à la volonté de l'individu perd sociologiquement son importance. En outre, la dimension collective des flux migratoires implique de repenser les approches qui privilégient uniquement ou principalement les motivations individuelles. Enfin, comme le montrent divers cas au Moyen-Orient, les déplacements provoqués par la violence politique ont rarement été temporaires, relatifs à des situations de "force majeure", destinés à être résorbés avec la disparition de leur cause. La nature des conflits dans la région et leur persistance mettent plutôt en évidence la durabilité du phénomène et la nécessité de l'étudier dans sa complexité, sans séparer les causes des effets.

Approches macro-sociologiques: le cas du Moyen-Orient

Depuis les années 1950, les recherches sur les phénomènes migratoires ont été influencées par deux courants principaux. Sur le plan de l'explication macro-sociologique, les approches issues des théories de la modernisation ont souligné le rôle de "rééquilibrage" socio-économique induit par les flux migratoires, tandis que les perspectives issues des théories de la dépendance, ou des approches en terme de "système-monde" inspirées du modèle de Wallerstein, ont davantage insisté sur le développement inégal généré par le système capitaliste mondial et sur la nécessité d'interpréter les flux migratoires comme des processus historiquement conditionnés par des facteurs socio-économiques et politiques, locaux et internationaux.

Pour les théoriciens de la modernisation des années 1950-1960, les migrations nationales et internationales étaient un phénomène nécessaire, parfois même envisagé comme inévitable, représentant en tout cas une étape du processus de l'évolution humaine. Considérés comme de véritables catalyseurs du changement social, les flux migratoires auraient dû permettre aux sociétés traditionnelles l'accès à la modernité. Dans ce cadre,

¹⁰ Sur le débat théorique on peut voir: E. F. Kunz, "Exile and resettlement: refugee theory", *International Migrations Review*, vol. XV, 1981, pp. 42-51; A. Oliver-Smith & A. Hansen (eds.), *Involuntary migration and resettlement*, Boulder, Westview Press, 1982; A. H. Richmond, "Sociological theories of international migration: the case of refugees", *Current Sociology*, vol. 36, n° 2, 1988, pp. 7-26.

l'apparition d'importants flux de réfugiés dans les pays du Sud, provoqués par la création de nouveaux Etats après la décolonisation, était considérée comme un problème transitoire, destiné à disparaître avec l'émergence et la consolidation d'un esprit "national" moderne qui contribuerait à l'effacement des sentiments d'allégeance particularistes. En outre, les migrations involontaires produites par des catastrophes naturelles étaient considérées comme des accidents et celles découlant de programmes de développement comme un moindre mal, voire comme une occasion permettant d'accélérer le processus de modernisation chez les populations sous-développées¹¹.

Si la distinction entre migrations volontaires et involontaires a été adoptée par les théoriciens de la modernisation et les économistes d'inspiration libérale, les perspectives diachroniques en ont montré les limites. En effet, les phénomènes migratoires sont partie intégrante du processus d'expansion capitaliste qui a engendré l'essor d'un marché mondial du travail et des capitaux, en accroissant en même temps la différenciation socio-politique entre États-nations. A son tour, la mondialisation des idéologies et des pratiques nationalistes a limité la mobilité de la force de travail et a suscité des conflits "ethnico-religieux", des phénomènes d'exclusion, voire d'expulsion des "non-nationaux". Pour les jeunes Etats issus de la décolonisation, ces processus n'ont fait que confirmer leur situation de dépendance économique et accroître leur fragilité sur le plan de la stabilité politique interne¹².

Malgré ses spécificités, le Moyen-Orient ne constitue pas une exception. Avec la complicité directe des puissances coloniales européennes, le démembrement de l'Empire ottoman a représenté la fin d'une entité politique multi-ethnique et pluriconfessionnelle. Comme l'a souligné Lucette Valensi: "L'État ottoman était centralisé, mais il bloquait l'accès au centre sans prétendre intégrer les populations locales. Dans la division du travail politique ... il a pu gouverner au moindre coût en laissant intactes les solidarités tribales ou régionales, de même qu'il laissait les groupes religieux non musulmans gérer une grande partie de leur vie sociale"¹³. Le nouvel ordre international issu de la Première Guerre mondiale a vu au Moyen-Orient la création d'Etats nationaux, nouvelles enceintes de compétition entre groupes rivaux pour l'accès ou le monopole du pouvoir. La manipulation et la politisation du phénomène ethnique ou communautaire en particulier est devenue à la fois une cause et un effet des conflits dans la région.

¹¹ Shami (1993, op. cit.) a analysé dans le détail les conséquences des approches des théories de la modernisation dans l'analyse des migrations "forcées" au Moyen-Orient.

¹² Voir: A. Zolberg et al, 1989, op. cit.; A. Zolberg, "Migrants et réfugiés: une perspective historique", *Réfugiés*, n° 91, 1992, pp. 36-39 et n° 92, 1993, pp. 40-42; D. Levinson, "Conflits ethniques et réfugiés", *Réfugiés*, n° 93, pp. 4-9.

¹³ L. Valensi, "La tour de Babel: groupes et relations ethniques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord", *Annales ESC*, juillet-août 1986, n° 4, p. 834.

Sur le plan régional, parallèlement au développement de tensions croissantes entre projets politiques concurrents – nationalistes, panarabes et panislamistes – les principaux protagonistes de la guerre froide imposée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale ont réaffirmé la souveraineté des États-nations et, à quelques exceptions près dont Israël et la Turquie, la remise en question des frontières coloniales n'a pu être tolérée. Ainsi, la création et la défense de l'État-nation "moderne" sont souvent intervenues dans la terreur et la répression des minorités, tribales, ethniques et/ou confessionnelles, notamment au nom de leur "non-modernité". Toutefois, comme l'a remarqué Ghassan Salamé dans le cas des Sunnites en Irak et des Alaouites en Syrie, derrière la modernité étatique affichée se cachait une hégémonie clanique, fondée sur des solidarités fort peu modernes et recherchant sa légitimité dans le discours à la fois étatiste et nationaliste arabe¹⁴. Vus dans cette perspective, les conflits armés, généralement tenus pour responsables principaux des déplacements forcés de populations, apparaissent davantage comme les causes ultimes parmi les facteurs déclenchant l'exode, ce dernier étant par ailleurs l'étape intermédiaire d'un processus qui doit aussi être analysé par rapport aux effets qu'il produit.

Enfin, au Moyen-Orient arabe, la gestion "politique" des migrations "économiques" n'a pas été sans conséquences pour la stabilité des régimes et des populations. En effet, si le développement des pays pétroliers a impliqué leur étroite intégration au marché mondial du travail et a suscité, entre autres, une forte dépendance à l'égard de la main-d'oeuvre étrangère, les modèles d'intégration nationale et les problèmes de citoyenneté ont été sur le plan socio-politique les sources de configurations conflictuelles. Depuis la moitié des années 1970, l'importance des flux de main-d'oeuvre a réduit les pourcentages des populations nationales dans les pays arabes du Golfe et a conduit à l'adoption de politiques restrictives quant aux conditions de résidence et d'intégration des non-nationaux, ainsi qu'à une diversification des sources de recrutement des travailleurs étrangers¹⁵. Les structures d'accueil discriminant les migrants n'ont

¹⁴ G. Salamé, "Minorité/modernité: l'affaire kurde et au-delà", in *La question kurde*, E. Picard (sous la dir. de), Bruxelles, Editions Complexe, 1991, pp. 135-151. Pour une analyse socio-politique des minorités et des conflits on peut voir aussi: A. et L. Chabry, *Politique et minorités au Proche-Orient. Les raisons d'une explosion*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1984; et S. Joseph et B. Pillsbury (eds.), *Muslim-Christian conflict: economic, political and social reasons*, Boulder, Westview Press, 1978.

¹⁵ Dans les États arabes du Golfe, la stratégie de diversification des sources de recrutement des travailleurs étrangers avait commencé bien avant la fin du conflit de 1991. Addleton (1991, op. cit.) a bien souligné qu'en 1975 sur 1,3 millions d'immigrés, 60% étaient d'origine arabe, alors que dix ans après, sur plus de 5 millions de travailleurs étrangers, environ 30% étaient arabes et plus de 60% asiatiques. L'auteur explique aussi comment la préférence accordée aux migrants asiatiques est fondée sur une perception de ces derniers comme une main-d'oeuvre plus soumise et surtout non impliquée dans les mouvements nationalistes panarabes ou panislamistes. En outre, la diversité culturelle et raciale a permis de justifier sur d'autres plans les différences de statut avec la population arabe nationale.

pas favorisé leur intégration, contribuant au contraire à reproduire en leur sein les clivages communautaires, ethniques ou confessionnels de leur pays d'origine. Dans son analyse de la situation des migrants dans le Golfe, Elisabeth Longuenesse a constaté les pratiques de ségrégation spatiale développées à l'égard de ces migrants, l'absence de mariages mixtes entre eux et les autochtones, ainsi qu'une hiérarchisation socio-économique prononcée: "tout se passe – dit-elle – comme si la proximité culturelle de la population arabe immigrée, plutôt que de favoriser l'intégration permettait le maintien et le renforcement des particularismes"¹⁶. Ainsi, dans l'analyse des mécanismes "producteurs de réfugiés", la guerre du Golfe a également révélé l'imbrication étroite entre migrations de main-d'oeuvre et conflits socio-politiques résultant de la fragilité des pratiques d'intégration tant sur le plan interne aux divers pays que sur le plan régional¹⁷.

Flux migratoires et réfugiés: médiateurs sociaux et niveaux de médiation

Au travers d'approches anthropologiques, économiques, juridiques et socio-politiques, menées à partir d'enquêtes de terrain dans les pays d'origine ou d'accueil des migrants, les contributions réunies dans la première partie de cet ouvrage, et certaines dans la troisième, rendent compte de situations de changement social soudain provoqué par la violence. La majorité des auteurs analysent les dynamiques internes aux groupes de réfugiés et les relations entre ces derniers et les autres acteurs nationaux et internationaux. Le problème de la médiation apparaît comme un thème transversal. Il est identifié au niveau d'instances et d'acteurs sociaux qui interviennent dans des situations variées¹⁸.

Dans son étude sur les réfugiés afghans au Pakistan, Micheline Centlivres-Demont analyse le rôle du Commissariat pakistanais aux réfugiés en tant qu'instance de médiation entre organisations internationales d'aide et populations réfugiées. Quant à ces dernières, l'auteur met en évidence à la fois la fonction des comités de notables dans la reconstitution des réseaux commu-

¹⁶ Voir: E. Longuenesse, "Rapports de classe, solidarités communautaires, identité nationale dans les pays du Golfe", in: Beaugé et Buttner, op. cit., 1991, p. 130. Pour une analyse du statut socio-juridique des travailleurs immigrés dans les pays arabes du Golfe, on peut voir: G. Beaugé, "La kafala: une structure de gestion transitoire du capital et de la force de travail au Moyen-Orient", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 2, n° 1, 1986, pp. 109-122.

¹⁷ Voir: Humphrey, 1991, op. cit., et N. L. Gonzalez, "Conflict, migration and the expression of ethnicity: introduction", in *Conflict, migration and the expression of ethnicity*, N. L. Gonzalez & C. S. McCommon (eds.), Boulder, Westview Press, 1989, pp. 1-10.

¹⁸ A notre connaissance, le thème de la médiation socio-politique, aux niveaux local, national et international, n'a pas fait l'objet de recherches par les spécialistes des questions touchant aux réfugiés et aux personnes déplacées au Moyen-Orient. Le Centre d'information et d'études sur les migrations internationales a récemment publié un recueil d'articles sur le rôle des intermédiaires dans le cadre des problèmes relatifs à l'immigration en France. Voir: CIEMI, "Immigration: à la recherche des intermédiaires culturels", numéro spécial de la revue *Migrations Société*, vol. 4, n° 22-23, 1992.

nautaires et dans la mobilisation pour la résistance, et celle des *malek*, leaders et "hommes nouveaux", issus de la situation de déplacement forcé. Dans une approche plus socio-économique du conflit somalien, François Piguët explique le rôle des structures tribales qui permettent à la fois la solidarité dans la lutte et l'entraide. La dimension internationale des réseaux communautaires est présentée ici comme un des facteurs clés: l'imbrication des flux migratoires et des transactions commerciales et financières en direction de la Somalie contribue tour à tour à entretenir la circulation des hommes, des marchandises et des capitaux entre le Golfe et la Corne de l'Afrique. Dans le contexte européen, Rémy Leveau met l'accent sur le rôle de modérateurs et d'intermédiaires joué en France par les élites maghrébines au moment de la guerre du Golfe; l'auteur situe le problème dans l'histoire récente des relations entre État d'accueil et groupes immigrés pour montrer, entre autres, les effets des politiques d'intégration. Dans le cas des communautés d'immigrés et de réfugiés originaires de Turquie en Suisse, Annet Marie Sançar-Flueckiger décrit par contre les effets "d'ethnisation" produits par les politiques helvétiques et analyse la fonction de médiation socio-politique et culturelle jouée par les *dernekler*, "associations d'exil", en démontrant comment les mécanismes de marginalisation et de structuration communautaire et identitaire se renforcent mutuellement.

Si les leaders "ethniques" et les réseaux de solidarité, souvent transfrontaliers, ont indéniablement une fonction de médiation à l'intérieur et à l'extérieur des communautés des migrants et des réfugiés, deux autres contributions mettent en relief la question de la médiation au niveau supra-étatique. A travers l'exemple du CICR, Angelo Gnaedinger met en évidence le rôle d'une organisation internationale qui, pendant la guerre du Golfe, a pu assumer une fonction de médiation. Agissant dans le cadre des limites imposées par le droit international, l'action du CICR, comme celle de la majorité des institutions internationales, dépend de la volonté souveraine et incontournable des États. Sur le plan de l'analyse juridique et des instruments de médiation qu'offre le droit humanitaire, l'étude de Kamel Morjane fait écho à celle de Gnaedinger. L'ingérence humanitaire étant décidée par un organe politique (États ou Conseil de Sécurité des Nations Unies), se pose la question de la politisation, parfois même de la militarisation de l'action humanitaire, son application étant stigmatisée comme ambiguë par plusieurs pays du Sud qui contestent l'adoption d'une logique "à géométrie variable", répondant davantage aux intérêts des pays du Nord.

Sur un autre registre que celui de la médiation, Blandine Destremau étudie les camps de réfugiés palestiniens en Jordanie comme moyen de gestion d'une population dans l'espace. A partir de l'analyse de leur organisation administrative et de la spécificité du fonctionnement socio-économique interne,

l'auteur souligne, entre autres, le rôle évocateur des camps, l'aspect "provisoire" entretenant la visibilité de la non-solution du problème palestinien. Sur le plan macro-sociologique, Nicholas Van Hear présente les effets du rapatriement forcé au Yémen et en Jordanie de plusieurs centaines de milliers de migrants au moment de la crise du Golfe. Tout en faisant état des problèmes de compétition et de conflit, réel et potentiel, entre rapatriés et autochtones, et sans sous-estimer l'aspect dramatique de la situation, l'étude montre que pour le le Yémen et la Jordanie l'impact économique des rapatriés est, dans le court terme, moins négatif de ce que l'on aurait pu prévoir.

Mutations socio-politiques, discours et pratiques de démocratisation

Les causes et les effets majeurs des conflits armés au Moyen-Orient se produisent et/ou se reproduisent dans un contexte local et régional caractérisé par un manque presque chronique de légitimité de la plupart des régimes en place que les timides processus de démocratisation engagés dans certains Etats après la guerre du Golfe ne sauraient dissiper¹⁹.

Les thèmes de la démocratie et de la démocratisation ne sont pas nouveaux au Moyen-Orient. Ils sont réapparus face à la remise en cause de l'hégémonie des Etats et en réponse à la crise des régimes autoritaires en place. Les divers projets modernisateurs qui ont suivi les indépendances et les différents développements politiques ont abouti à une pluralité de modèles de systèmes politiques. Politologues et sociologues les ont souvent étiquetés sous le label de monarchies libérales et/ou tribaldynastiques, de républiques socialistes dotées de partis uniques et de bureaucraties omniprésentes et omnipuissantes, d'Etat autoritaires et/ou rentiers... Mais la faillite d'une certaine vision de la "modernisation politique" ne doit pas tromper: il faut reconnaître une fois de plus les limites de l'étalon de mesure de jadis – le modèle occidental des démocraties libérales – et admettre une voie moyen-orientale à la démocratisation.

Impulsés de l'extérieur ou produits des dynamiques locales, trois facteurs en particulier semblent avoir accéléré la demande de démocratie sur le plan interne des Etats:

– Dans les années 1980, "années de l'ajustement structurel" et du triomphe de l'idéologie néo-libérale, le FMI et la Banque mondiale en tête ont proposé, voire imposé, à certains pays du Moyen-Orient l'adoption de mesures de libéralisation écono-

¹⁹ Une série d'ouvrages et d'articles parus après la guerre du Golfe ont fait le point sur la question à partir de différentes approches. On peut voir: G. Salamé, "Sur la causalité d'un manque: pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique?", *Revue Française de Science Politique*, vol. 41, n° 3, 1991, pp. 307-341; Collectif, "The democracy agenda in the Arab world", special issue of *Middle East Report*, Jan.-Feb. 1992; J.-C. Vatin et al., *Démocratie et démocratisation dans le monde arabe*, Le Caire, Dossiers du CEDEJ, 1992; S. Amin, "Une alternative à la crise pour l'Afrique et le Moyen-Orient", *Bulletin du Forum du Tiers Monde*, n° 10, juillet 1992, pp. 3-15; R. Satloff (ed.), *The politics of change in the Middle East*, Boulder, Westview Press, 1993.

mique comme solution aux problèmes de l'endettement et de la crise économique. Ces critères, considérés comme une précondition aux processus de démocratisation, sont opposés aux principes de centralisation politique soutenus par la plupart des régimes du Moyen-Orient²⁰.

- C'est également au cours des années 1980 que l'on a assisté à une mobilisation sociale infra-étatique de plus en plus importante qui a progressivement échappé au contrôle des régimes centralisateurs et autoritaires. Les partis politiques et les syndicats constituant le plus souvent une sorte de chasse gardée des régimes en place, la "société civile" s'est principalement manifestée à travers les activités et les initiatives des ordres professionnels (médecins, ingénieurs, avocats, etc.)²¹ et des organisations non gouvernementales (ONG). Dans les deux cas, on a souvent assisté à une confrontation "confessionnelle", directe et parfois violente, pour le contrôle des espaces sociaux, même dans des pays comme l'Égypte, le Liban et la Palestine où la tradition des mouvements associatifs n'est pas récente. En ce sens, la politisation du religieux ou l'islamisation du politique ont été le signe, sûrement le plus manifeste, d'une nouvelle situation. Celle-ci a comporté à la fois la consolidation de "républiques islamiques" comme en Iran et au Soudan, et l'apparition à l'intérieur d'autres États de "mouvements islamistes" qui, dans plusieurs pays, ont souvent joué le rôle d'ONG du développement.

- Enfin, la guerre du Golfe a été sur le plan régional le catalyseur d'un "malaise arabe" que B. Ghalioun a synthétisé dans l'opposition entre l'État et la nation²². En ce sens, le processus de paix engagé au Moyen-Orient n'est pas simplement freiné par la complexité des négociations entre pays arabes, Israël et médiateurs occidentaux. L'éventuelle création d'un État palestinien indépendant soulève la question du mode de représentation politique: plusieurs observateurs sont d'accord pour affirmer que la possible adoption d'une forme de gouvernement "démocratique" ne sera pas sans conséquences pour les systèmes politiques de la région.

Les études de cas présentées dans la deuxième partie de l'ouvrage ne proposent pas de réponses prospectives en termes de nouveaux modèles ou régimes possibles, mais leurs auteurs cherchent à analyser les rapports entre régimes en place et sociétés locales; leurs stratégies d'appropriation, confiscation,

²⁰ Sur le plan économique, les États de la région sont en train de redéfinir leur rôle plutôt que de se retirer, et les politiques de libéralisation économique ne sont pas nécessairement dans une relation de cause à effet avec les processus de démocratisation. Voir: I. Harik and D. J. Sullivan, (eds.), *Privatization and liberalization in the Middle East*, Bloomington, Indiana University Press, 1993.

²¹ En ce qui concerne les ordres professionnels des ingénieurs, on peut voir: E. Longuenesse (sous la direction de), *Bâtisseurs et bureaucrates. Ingénieurs et sociétés au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient, Collection Études sur le Monde Arabe n° 5, 1990.

²² B. Ghalioun, *Le Malaise arabe. L'État contre la nation*, Paris, La Découverte, 1991.

manipulation des discours et des symboles de la démocratisation; les conséquences politiques des expériences de libéralisation économique; les problèmes de la "gouvernementalité" étudiée dans ses relations entre techniques du pouvoir et actions/réactions des citoyens.

En ouverture, Georges Corm et Ahmed Benani critiquent les visions "néo-orientalistes" contemporaines qui nient la possibilité de démocratisation des systèmes politiques du monde arabe, en se fondant sur une approche culturaliste qui isole le Moyen-Orient de l'évolution historique des rapports de pouvoir sur le plan international. Ainsi, pour Corm, l'émergence d'un *homo islamicus* spécifique à la région représenterait moins la réponse locale aux problèmes soulevés par la modernité politique que le produit d'un déficit démocratique persistant. En outre, selon Benani, toute réflexion critique sur les droits de l'homme au Maghreb ne saurait être séparée de l'analyse historique des pratiques politiques réductrices de l'autonomie individuelle, cette dernière n'étant pas parvenue à s'imposer comme source de légitimité du pouvoir et de droits opposables à l'Etat.

Parallèlement aux réflexions sur le Maghreb et le Machrek, l'étude de Chahrokh Vaziri retrace, à partir de la fin du XIX^e siècle, le processus d'introduction des idées démocratiques dans un pays non arabe du Moyen-Orient, l'Iran. En décrivant le rôle des élites liées au pouvoir et de celles issues de la "société civile", leurs interactions et conflits, l'auteur présente l'évolution du débat concernant la compatibilité entre préceptes islamiques chiites et principes constitutionnels, symboles des systèmes politiques "modernes". Les tensions entre valeurs laïques et identité religieuse sont illustrées entre autres par le rôle des loges maçonniques dans l'impulsion des idées démocratiques, les réformes des codes pénal et civil à l'époque de Reza Shah, l'essor du mouvement nationaliste avec Mossadegh et les tentatives de modernisation autoritaire imposées par le dernier shah sous l'étiquette de "révolution blanche". Vaziri souligne la continuité paradoxale entre les divers régimes iraniens qui se sont succédé au cours de ce siècle, y compris celui instauré après l'arrivée au pouvoir de Khomeiny; contrairement aux visions généralement acceptées, il postule que l'autoritarisme a contribué à forger une "société civile" et à préparer le terrain à la démocratisation.

Le débat entre identités locale et nationale ou les questions liées aux clivages entre réaffirmation des cohésions politiques communautaires et projets étatiques unitaires constituent des problématiques transversales aux études de cas sur l'Afghanistan, l'Irak, le Koweït et la Jordanie. Concernant l'Afghanistan, où le pluralisme linguistique et confessionnel est très ancien, Pierre Centlivres explique comment l'ethnicité, souvent considérée comme un facteur clé du conflit, est une construction récente. Si les frontières du pays ont été imposées par les Russes et les Britanniques, les débuts du "problème ethnique" remontent à la fin du XIX^e siècle, lorsque l'émir Abdur Rahman

inaugure une stratégie de modernisation et de centralisation du pouvoir, calquée sur le modèle de l'État-nation. Les politiques de "pachtounisation" de l'État afghan ont été poursuivies jusqu'en 1980, au moment où le régime issu du coup d'État de 1978 a reconnu, selon une interprétation du modèle soviétique, l'existence de huit "nationalités", présentées comme les composantes d'une nation afghane plurale. Les divers mouvements de la résistance ont constamment refusé, sur le plan idéologique, toute interprétation de la société afghane comme ethniquement divisée et, dans les années de l'exil, le regard extérieur a souvent renvoyé une image "unitaire" des réfugiés, en contribuant à renforcer un sentiment d'identité collective. Toutefois, comme le souligne Centlivres, même si la nouvelle république islamique nie avec force l'existence du pluralisme ethnique, ce dernier est grandement stimulé par le contexte interne de lutte pour le pouvoir et par les intérêts des puissances régionales. Ainsi, la question ethnique, jadis "piège sociologique" des chercheurs engagés dans l'élaboration d'atlas linguistiques et ethniques du pays, semble devenir actuellement un "piège politique" supplémentaire dans la solution du conflit afghan.

Dans l'histoire de l'Irak contemporain, Pierre-Jean Luizard identifie les processus de manipulation politique du fait communautaire dès les années 1920, au début même de la création de l'État. C'est grâce au soutien de la puissance mandataire anglaise que la minorité sunnite a pu confisquer à son profit les organes du pouvoir et c'est au nom du panarabisme que, après l'indépendance, elle a su les maintenir, en réprimant la majorité chiite, taxée de confessionnalisme, et les Kurdes, accusés de séparatisme ethnique. Les différentes révolutions des années 1950 et 1960 ont abouti à la réaffirmation du pouvoir des dirigeants sunnites et ont marqué l'échec des partis politiques en tant que mouvements sociaux transcommunautaires, en particulier après les épurations anti-communistes. Tout en soulignant la situation endémique d'instabilité politique, Luizard met aussi en évidence comment la guerre contre l'Iran et l'invasion du Koweït ont représenté des véritables fuites en avant, concevables seulement dans la logique d'un État dont la rente et les leviers de décision ont été accaparés et étroitement contrôlés par la minorité clanique au pouvoir. Si l'opposition irakienne est actuellement unanime sur la nécessité de faire tomber le régime de Saddam Hussein tout en préservant l'unité politique et économique du pays, il existe en revanche une pluralité de positions en son sein quant aux stratégies pour y parvenir. Accusés par les chiïtes de "complicité" avec le régime pour ne pas être intervenus au printemps 1991 lors du massacre perpétré contre eux, les USA sont considérés par les Kurdes comme un allié nécessaire dans une stratégie de renversement du régime. Les avis sont également partagés quant aux attitudes envers l'armée irakienne, même s'il est connu que la majorité des officiers supérieurs sont originaires de la région de Takrît.

Le choix "solitaire" des Kurdes à l'automne 1992 a mis une partie de l'opposition devant le fait accompli de l'État fédéré kurde. La possibilité du démembrement de l'Irak, mais surtout l'option fédéraliste – appuyée notamment par Washington – n'ont cessé d'inquiéter Ankara, Damas et Téhéran, non seulement à cause des minorités kurdes résidant dans leurs pays, mais également en raison des nouveaux modèles de relations politiques que le fédéralisme instaurerait et des effets d'émulation qu'il pourrait susciter. Enfin, Luizard nous rend attentifs au fait que la solution au conflit irakien ne réside certainement pas dans la répartition du pouvoir par un dosage ethnico-confessionnel des postes, selon le modèle libanais d'avant 1975. Selon l'auteur, le nouveau contrat de coexistence et l'ouverture démocratique pourraient passer par la prise en compte des projets communautaires et en particulier du projet chiïte, porteur de conceptions spécifiques d'identité nationale et d'État unitaire irakien.

La redéfinition du "contrat social" entre régimes et populations est un processus en cours également au Koweït et en Jordanie, mais dans des contextes marqués par une "conflictualité" beaucoup moins violente. A travers l'analyse du processus électoral de 1992 qui a marqué le retour de la vie parlementaire au Koweït, Fatiha Dazi-Héni met en évidence comment les problèmes de la citoyenneté et de la représentation sont au coeur du débat sur l'ouverture politique dans l'émirat. Ici, le "problème des minorités" concerne à la fois la population nationale (évaluée à 30% de l'ensemble des résidents avant l'invasion irakienne) et, au sein de cette dernière, les ayants droit au vote. En excluant les femmes et les personnes naturalisées et en restreignant par une série de clauses le nombre des votants potentiels, le système électoral de l'émirat se rapproche davantage d'un modèle de démocratie censitaire. Cela a d'ailleurs permis à plusieurs Koweïtiens de stigmatiser les élections d'octobre 1992 comme "la démocratie des 12%", en se référant justement au pourcentage des ayants droit au vote par rapport à la population totale. Même si la législation électorale et le système de découpage des circonscriptions qui vise notamment à favoriser le vote "tribal" révèlent bien les stratégies du régime pour contrôler étroitement le jeu politique, le scrutin de 1992 a montré d'intéressants signes de changement. En décrivant la campagne électorale et le rôle des *dîrwâniyya* familiales pour la propagande politique, les discours des candidats et leurs tactiques d'alliances, Dazi-Héni souligne les demandes de réforme du système de représentation politique qui proviennent aussi bien de l'oligarchie marchande que des mouvements islamistes. En particulier, l'essor des partis politiques vise à relever à un double défi: d'une part, le dépassement des *'asabiyya* familiales, tribales et confessionnelles et, d'autre part, la recherche de nouveaux symboles d'identité et de cohésion nationale.

Alors que la reprise de la vie parlementaire au Koweït a été en quelque sorte "forcée" par les événements de 1990-91 et

promise par les princes en exil, dans le Royaume hachémite de Jordanie l'ouverture politique avait commencé bien avant la guerre du Golfe et elle a souvent été mentionnée comme "l'exemple" de transition démocratique dans la région. La contribution de Tareq Tell a, entre autres, le mérite de remettre en question un certain nombre de stéréotypes sur le pays. Dans son analyse du système politique jordanien, Tell privilégie le poids des dynamiques internes, au détriment des approches dominantes qui considèrent la question palestinienne et les conflits régionaux comme les facteurs déterminant les stratégies du régime et des élites. A partir des émeutes du printemps 1989 dans les provinces rurales du sud jordanien, Tell "déconstruit" l'image d'une population nationale minoritaire et principalement composée de Bédouins, fidèles défenseurs du trône et gardiens passifs des traditions. En retraçant les grandes étapes de l'histoire politique du royaume, l'opposition mythique entre Bédouins et Palestiniens s'estompe au profit d'une réalité beaucoup plus complexe, où il apparaît que les élites proches du Palais ont été tour à tour recrutées dans différents groupes et milieux sociaux. De l'époque mandataire à nos jours, Tell fait également ressortir l'importance d'un "nationalisme transjordanien", parfois occulté et le plus souvent méconnu, dont les partisans sont issus des régions rurales du pays, à dominante tribale mais pas nécessairement bédouine. Selon l'auteur, l'ouverture démocratique dans le royaume, engagée depuis la fin des années 1980, est le fruit d'un processus qui a ses origines vers le milieu des années 1970. Les effets de la "rente pétrolière indirecte" – dont l'afflux d'une richesse inattendue et la constitution d'une nouvelle bourgeoisie urbaine stratégiquement alliée au Palais – ont provoqué une détérioration progressive des liens entre l'État, jadis socles de la stabilité du régime. Pourtant, la glasnost hachémite apparaît moins comme une réaction aux pressions des mouvements islamistes ou des notabilités palestiniennes établies dans le royaume, voire comme les effets indirects de l'Intifada dans les Territoires occupés; elle est davantage une réponse à une partie de la population transjordanienne qui, au cours des deux dernières décennies, a été progressivement marginalisée tant sur le plan économique que politique.

Beaucoup plus prudent sur le discours de l'ouverture démocratique, symbole d'une modernité autant attendue que redoutée, le régime syrien a inauguré depuis la guerre du Golfe une deuxième *infitâh* économique dont les premiers résultats témoignent d'une reprise économique rapide et spectaculaire. Elizabeth Picard inscrit l'analyse des changements en cours dans un contexte économique et politique caractérisé par un étroit contrôle de l'État sur le marché à travers, entre autres, le complexe militaro-mercantile, et conditionné en dernière instance par les relations de clientèle, mode privilégié de fonctionnement néo-patrimonial des régimes arabes autoritaires, dont le

régime alaouite. Ainsi, tout en examinant le rôle que pourraient jouer certains acteurs sociaux dans le processus de libéralisation économique, l'auteur reste sceptique quant à la marge de manœuvre qui leur est laissée par le régime. En effet, si les entrepreneurs, pivots théoriquement privilégiés de l'*infitâh*, ne sont pas encore représentés en tant qu'instance collective, on peut fortement douter que les couches urbaines salariées, du secteur privé par exemple, puissent se constituer en mouvement social pour la défense de leurs intérêts. Enfin, Picard identifie trois obstacles principaux à l'ouverture économique en cours: la fragmentation communautaire de la société syrienne, la marginalisation de couches importantes de la population par rapport aux circuits professionnels et monétaires ainsi que la défense de l'autonomie de l'État. Les effets conjugués de ces facteurs contribuent à maintenir le monde du travail syrien dans une situation de division et de dépendance.

Si le rôle d'opposition et de contestation politique des mouvements islamistes est une dimension présente dans la plupart des études de cas réunies dans la deuxième partie de l'ouvrage, la contribution d'Alain Roussillon présente dans le détail la situation égyptienne. A partir des épisodes de "sédition confessionnelle" et des récentes stratégies d'attentats contre les touristes, l'auteur étudie les relations entre les différents groupes de la mouvance islamiste ainsi que les rapports entre ces derniers et l'État. La mise en scène et en oeuvre de provocations anti-chrétiennes est révélatrice des divers modes et niveaux de confrontation entre islamistes et État: "s'en prendre aux chrétiens – souligne Roussillon – c'est désigner métaphoriquement l'illégitimité du pouvoir sans être obligés de s'en prendre directement à lui". En outre, le contexte de "conflictualité" entre musulmans et chrétiens favorise un processus de territorialisation des espaces sociaux. Ainsi, en faisant concurrence à l'État dans le contrôle et l'organisation de la population (surtout par la distribution de services, la création de cliniques et de centres d'enseignement), les islamistes entrent également en conflit avec les notabilités traditionnelles locales auxquelles ils disputent le rôle d'intermédiaires et dont ils contestent les pratiques clientélistes. Une étude fouillée du discours produit par les différentes parties sur la "sédition confessionnelle" précède une analyse détaillée du débat en cours sur le caractère licite et illicite du tourisme, soulevé par la nouvelle stratégie des islamistes. Selon Roussillon, les attentats contre les touristes impliquent trois niveaux de défi: sécuritaire, économique et politique. En étiquetant de "terroristes" les auteurs des attentats, le régime reconnaît l'existence du danger, alimente indirectement une stratégie de la tension; en conditionnant les options des opérateurs touristiques, il sape directement une partie importante des revenus de l'État. Par l'analyse interne des groupes islamistes et de leurs stratégies de recrutement, Roussillon nous rend également attentifs aux changements intervenus dans les dernières décennies, à savoir le

profil davantage "rural" des activistes de la jeune génération. En outre, la dissociation entre "modérés" et "radicaux", considérée comme pertinente pour différencier les groupes islamistes selon leurs attitudes envers le régime, est en train de s'estomper. La violence de la répression à la suite des vagues d'attentats contre les touristes semble aboutir à des nouvelles solidarités entre "modérés" et "radicaux". En Égypte, comme dans d'autres pays du Moyen-Orient, la marginalisation économique d'une grande partie de la population, doublée de son exclusion politique, a indéniablement favorisé la contestation des régimes en place. Si la carence de légitimité religieuse de ces derniers permet d'expliquer en partie le succès des mouvements islamistes, Roussillon souligne la situation actuellement très délicate du régime égyptien dans la défense de valeurs politiques laïques. Les ulémas égyptiens, médiateurs potentiels dans le conflit, pourraient probablement conditionner leur appui au régime pour autant que ce dernier mette en place des mesures visant l'islamisation du cadre social de vie.

Enjeux internationaux

Les enjeux inscrits dans la solution des conflits armés, dans le contrôle des flux migratoires et dans les processus de démocratisation sont internationaux non seulement parce qu'ils créent une "jurisprudence" dans la région, mais aussi par leurs analogies avec d'autres régions du monde et par leur possible extension.

Qu'il s'agisse des problèmes de fond relatifs aux débats sur les questions de l'expansion des idéologies fondamentalistes islamiques, ou du droit humanitaire et du droit d'ingérence, ou encore des échanges économiques en Méditerranée et des "nouvelles règles" de coopération que cherchent, du moins sur le plan du discours, les coopérations au développement de certains États européens, ces divers phénomènes et situations dépassent, par les enjeux qu'ils constituent, le cadre moyen-oriental.

Bichara Khader montre comment les relations économiques euro-arabes, les échanges commerciaux et les accords de coopération principalement, s'incrivent davantage dans le cadre de traités bilatéraux entre pays qu'entre régions. Chiffres à l'appui, l'auteur démontre le caractère de verticalité des échanges, la faible diversification des économies arabes et l'absence d'une politique arabe de la CEE. En dépit des objectifs déclarés dans la "politique méditerranéenne rénovée", les intérêts commerciaux de la majorité des pays européens l'emportent sur la recherche d'une véritable stratégie de développement solidaire, reproduisant ainsi la situation de dépendance des pays arabes. Dans sa contribution, Ronald Jaubert met également en doute le caractère "rénové" de la politique méditerranéenne. Tout porte à croire que les contraintes internes et externes auxquelles la Communauté européenne est soumise ne lui permettront pas d'améliorer les relations avec les pays arabes médi-

terranéens dans le domaine agricole. Les accords du GATT, la réforme de la politique agricole commune vont bien dans le sens d'une moindre contribution à la sécurité alimentaire des pays arabes méditerranéens. De plus, ces derniers sont confrontés à des difficultés croissantes en ce qui concerne les possibilités d'exportations agricoles vers la CE.

Les perspectives ne semblent pas meilleures dans les relations bilatérales entre pays européens non membres de la CE et pays non arabes du Moyen-Orient. Dans son étude de cas sur la coopération au développement et la politique économique extérieure de la Suisse en Turquie, Esther Mamarbachi évoque bien les ambiguïtés mais aussi les problèmes de coordination et de choix, à la fois économiques et socio-politiques, auxquels sont confrontés les décideurs helvétiques. Peut-on concevoir des politiques d'aide au développement comme frein aux pressions migratoires? Est-il possible de conjuguer les logiques de ces politiques avec les intérêts des milieux d'affaires et de l'industrie? Comment concilier les intérêts économiques avec le discours dominant des hommes politiques suisses qui disqualifient les régimes non démocratiques du Moyen-Orient? Au-delà des spécificités helvétiques, ces questions se posent également à un grand nombre de décideurs européens.

Sur le plan géopolitique, l'effondrement de l'empire soviétique impose de considérer la réémergence du Caucase et de l'Asie centrale, avec leurs recompositions régionales et leurs conséquences pour le Moyen-Orient. Après avoir retracé les liens historiques, les affinités religieuses, ethniques et culturelles entre l'Asie centrale et occidentale, Mohammad-Reza Djalili explique comment la distanciation opérée entre les deux ensembles régionaux est le produit de l'histoire récente. Le désenclavement des républiques ex-soviétiques, ainsi que les intérêts communs entre pays producteurs de pétrole et de gaz, constituent sans doute des facteurs qui peuvent induire des nouvelles formes de coopération régionale, conditionnées toutefois par les soucis géopolitiques de la Russie. En outre, la fin de la Guerre froide permet de nouvelles ambitions mais pose des contraintes pour la Turquie et l'Iran, deux protagonistes sur la scène moyen-orientale, cette région ne risquant plus d'être confondue avec l'Orient arabe.

Enfin, les inquiétudes véhiculées par une partie de la presse quant à l'expansion des idéologies fondamentalistes dans le monde musulman, voire l'existence d'une "internationale islamiste" unie et puissante, méritent un examen plus attentif. Derrière les discutables concrétisations de "modèles étatiques islamiques", dont l'Iran et le Soudan constituent les exemples les plus récents, Alain Chouet analyse les motivations de ceux qui entretiennent le discours fondamentaliste et financent les mouvements islamistes. Parmi les acteurs du contexte moyen-oriental, l'Arabie saoudite et l'Iran, promoteurs de l'activisme islamique, sont en rivalité pour l'hégémonie régionale. En instru-

mentalissant l'islam pour atteindre leurs objectifs stratégiques, Téhéran et Riyad exportent la subversion fondamentaliste vers un certain nombre de pays "victimes": d'une part, des États qui ont adopté des modèles de développement de type occidental, avec des régimes qui ont connu une série d'échecs quant aux objectifs promis et ont favorisé l'essor d'inégalités (Algérie, Tunisie, Égypte); d'autre part, des États sur les marches du monde arabo-musulman, qui doivent supporter la charge d'une affirmation identitaire contestée par les régimes des pays limitrophes (Sud-Liban, Jordanie, Pakistan). Ainsi, Chouet nous met en garde sur le fait que "l'islam confisqué" par des minorités en compétition et qui contrôlent des pouvoirs étatiques est disqualifié et perd sa vocation spirituelle et universelle. Loin d'embraser les "masses" dans les pays musulmans, l'islam n'est pas inéluctablement fondamentaliste: les axes du débat interne au Moyen-Orient pourraient prochainement porter sur l'illégitime confiscation du droit d'interprétation par des minorités au pouvoir.

En concentrant leur analyse sur l'évolution de la région surtout durant la dernière décennie et en tenant compte de la situation dans l'environnement immédiat comme au niveau global, les auteurs de cet ouvrage font ressortir quelques traits qui conditionneront les changements au Moyen-Orient durant les années qui nous séparent du siècle prochain.

*Moyen-Orient: migrations
démocratisation, médiations*

Sous la direction de

Riccardo BOCCO et Mohammad-Reza DJALILI



Presses Universitaires de France

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos <i>Riccardo Bocco et Mohammad-Reza Djalili</i>	7
Migrations, démocratisation, médiations: enjeux locaux et internationaux au Moyen-Orient <i>Riccardo Bocco</i>	9

I RÉFUGIÉS DE LA VIOLENCE ET FLUX MIGRATOIRES

Les réfugiés afghans au Pakistan: gestion, enjeux, perspectives <i>Micheline Centlivres-Demont</i>	33
Les filières des migrants et réfugiés du Somaliland <i>François Piguet</i>	41
L'émigration de culture musulmane à l'épreuve de la crise du Golfe: le rôle des élites maghrébines en France <i>Rémy Leveau</i>	63
Réfugiés de Turquie en Suisse: identité politique et contraintes de l'immigration <i>Annemarie Sançar-Flueckiger</i>	71
L'espace du camp et la reproduction du provisoire: les camps de réfugiés palestiniens de Wihdat et de Jabal Hussein à Amman <i>Blandine Destremau</i>	83
L'impact des rapatriements forcés vers la Jordanie et le Yémen pendant la crise du Golfe <i>Nicholas Van Hear</i>	101

II MODERNISATION SANS DÉMOCRATISATION?

Perspectives démocratiques au Machrek <i>Georges Corm</i>	119
Des droits de l'homme dans l'espace maghrébin: réflexions critiques <i>Ahmed Benani</i>	131
Elites et démocratie en Iran: une continuité paradoxale <i>Chahrokh Vaziri</i>	143
Les groupes ethniques et les "nationalités" dans la crise afghane <i>Pierre Centlivres</i>	161
Les élections législatives du 5 octobre 1992 au Koweït: vers un nouveau "compromis social"? <i>Fatiha Dazi-Héni</i>	171
Les origines sociales de la glasnost jordanienne <i>Tareq Tell</i>	201
Infitâh économique et transition démocratique en Syrie <i>Elizabeth Picard</i>	221

Changer la société par le jihad: "sédition confessionnelle", attentats contre les touristes et violence qualifiée d'islamique en Égypte <i>Alain Roussillon</i>	237
Les Irakiens à la recherche d'un nouveau contrat de coexistence <i>Pierre-Jean Luizard</i>	267

III ENJEUX INTERNATIONAUX

Les relations économiques euro-arabes: verticalité et dépendance <i>Bichara Khader</i>	303
Sécurité alimentaire et échanges agricoles: enjeux méditerranéens <i>Ronald Jaubert</i>	321
La vertu et le marchand: coopération au développement et politique économique extérieure de la Suisse en Turquie <i>Esther Mamarbachi</i>	329
Émergence du Caucase et de l'Asie centrale: recomposition du paysage régional et interrogations géopolitiques <i>Mohammad-Reza Djalili</i>	343
Droit humanitaire, droit d'ingérence: sur quelles bases, pour quels niveaux de médiation? <i>Kamel Morjane</i>	355
Le rôle du CICR dans le conflit du Golfe: potentiel et limites de la médiation humanitaire <i>Angelo Gnaedinger</i>	365
L'Islam confisqué: stratégies dynamiques pour un ordre statique <i>Alain Chouet</i>	371
Liste des contributeurs	402